



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 11 février 2020  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

**Absent(s) excusé(s)** : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 20-B5 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT ENTRE  
LA COMMUNE DE CASTAGNIERS ET LE SDIS DES ALPES-MARITIMES**

Lors de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 2000, M. le président du conseil d'administration a été autorisé à signer, avec la commune de CASTAGNIERS, une convention autorisant le transfert vers le SDIS des Alpes-Maritimes des personnels, des biens mobiliers et immobiliers à destination de centre de secours (délibération n° D00-0127).

Dans la perspective d'améliorer les conditions de vie et de fonctionnement de ce centre par des travaux de restructuration, la commune de CASTAGNIERS propose au SDIS des Alpes-Maritimes, la mise à disposition, à titre gratuit, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> répartis entre le niveau inférieur et supérieur du bâtiment actuel.

En conséquence, et afin de permettre au groupement fonctionnel patrimoine immobilier de poursuivre les études de réalisation de ces travaux, il convient d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer l'avenant n° 1 à la convention susvisée avec prise d'effet immédiat.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- autorise M. le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Castagniers vers le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes. Etant précisé que la prise d'effet de cet avenant sera immédiate.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINASY*